



RAPSE

La Lettre

N° 128
15oct
2015

Réseau d'Action Promouvoir Sécuriser l'Emploi

2000 emplois
en moins,
C'est qui
les voyous ?

Boeing annonce
que le trafic aérien
va doubler dans les
20 ans à venir !

C'est pour ça
qu'Air France
réduit la voilure ?



Colloque à l'Assemblée Nationale

29 octobre 2015

L'avenir industriel de l'Aéronautique en France

Organisé par les députés du Front de Gauche

Sommaire

- ✓ 1) L'avenir de l'aéronautique en cause.....page 2
- ✓ 2) Colloque Aéronautique à l'Assemblée Nle, invitation, inscription.....pages 3/4
- ✓ 3) Fonds régionaux pour l'emploi et la formation de Denis Durand.....pages 5/8
- ✓ 4 Des Fonds régionaux pour l'emploi et la formation, Yves Dimicoli.....pages 9/11



L'avenir de l'Aéronautique en cause.

La filière aéronautique occupe une grande place en France. Elle représente 300.000 emplois. C'est un secteur en pleine expansion. Ainsi Boeing évalue à 38.050 les avions à construire dans le monde sur les 20 années à venir.

L'aéronautique va bien, c'est un secteur qui embauche, tout baigne... C'est le discours de nos dirigeants, tant patrons du Gifas que gouvernement.

En réalité, les chiffres annoncés dans les médias sont souvent des chiffres qui ne prennent en compte que les embauches, pas les départs ou les déplacements.

Par exemple, sur 4 ans (2010/2014), Airbus a créé 23.000 emplois soit 5750 par an. En 2015, les embauches ne devraient que compenser les départs !

C'est très loin des besoins ouverts par un carnet de commande en expansion qui représente 10 ans de Chiffre d'Affaires. Pour Airbus, le carnet de commande se situe à 955Mds€ au 31 mars 2015 (avant le salon du Bourget en juin).

Le développement de nos grands groupes se fait beaucoup à l'international : les effectifs France du groupe Airbus représente 37 % du total. Pour Safran (ex Snecma), c'est 57 %.

Ces embauches interviennent d'ailleurs après des années de suppression d'emplois dans ce secteur.

Tout cela se traduit par une augmentation très sensible de la souffrance au travail !

La financiarisation de toute la filière est elle-même très inquiétante.

Les chiffres parlent d'eux mêmes : Airbus 1999, 40 % d'actions détenues par la France, plus que 12 % en 2013. Par contre, le capital flottant passe de 12,7 % à 72,9 %.

Pour Safran, issue de l'ancienne Snecma (97 % de capital Français) l'État ne possède plus en 2015 que 18 % des actions, 67,80 étant dévolue au capital flottant.

Ceci est très inquiétant. L'objectif de la finance n'est pas le développement de l'industrie pour répondre à des besoins humains, mais de faire le maximum de profits. La stratégie des dirigeants de cette entreprise est donc tournée vers le service du maximum de dividendes pour les actionnaires, même si cela remet en cause la pérennité de la filiale pour l'avenir !

Derrière l'image d'une filière industrielle florissante se cache en réalité une filière très fragilisée en France. Les perspectives sont bonnes, mais où se construiront les avions dans les années à venir. Allons nous vivre le même scénario que l'automobile française ?

Il faut que le vérité sorte !

Depuis 3 ans, le collectif aéro du PCF a, dans un premier temps, proposé que le Groupe GDR mette en œuvre une commission d'enquête parlementaire. Pour un certain nombre de raisons (Une seule EP par an pour le Groupe GDR, grave situation des dotations budgétaires, ...), cela n'a pas pu se faire. De plus, le Patronat, à coup sûr, ne se satisferait pas que la clarté se fasse sur la réalité dans la filière. Nous poursuivons notre démarche et multiplions dans ce sens les initiatives .

Le 29 octobre, nous organisons avec André Chassaigne et Marie Georges Buffet un colloque à l'Assemblée Nationale. Il est important de venir nombreux pour marquer que nous ne sommes pas dupes du discours ambiant et aussi pour s'exprimer puisse qu'il y aura débat avec la salle.

Pour les salariés et les militants de l'Aéronautique du spatial et de l'avionique, les élus des agglomérations , il s'agit d'un rendez-vous à ne pas manquer :



Paris, le 22 septembre 2015



Madame, Monsieur,

L'industrie aéronautique constitue un pôle d'excellence et un atout économique et social majeur pour notre pays.
Les succès de cette filière, c'est le succès de ses 177 000 salariés, aux compétences et savoir-faire avérés. Il est aussi le résultat de choix politiques qui ont permis le développement sous maîtrise publique de ce secteur industriel stratégique.

Or, depuis des années, nous assistons à un terrible paradoxe : alors que jamais les potentialités de développement n'ont été aussi grandes, les effectifs en France ne suivent pas le rythme des commandes, l'Etat se désengage des grands groupes industriels de la filière, au détriment de l'élaboration d'une stratégie industrielle en phase avec la réalité des besoins.

Si la France dispose toujours aujourd'hui d'un tissu industriel dont le potentiel place notre pays à un niveau de premier plan, les exigences de rentabilité financière prennent le pas sur la satisfaction des besoins.

N'y-a-t-il pas urgence, dans ce contexte, à réhabiliter les intérêts collectifs et publics, à favoriser l'appropriation sociale et démocratique des enjeux de l'aéronautique, du spatial et de l'aérien ?

*Pour débattre de ces questions et de ces enjeux en présence de représentants d'organisations syndicales, de responsables des entreprises, d'élus et de représentants des pouvoirs publics, les députés du Front de gauche ont le plaisir de vous inviter aux colloque qui se tiendra à l'Assemblée nationale, le 29 octobre prochain, sur le thème de **l'avenir industriel de l'aéronautique en France.***

Vous trouverez ci-joint le programme de cette journée, où responsables et adhérents de votre organisation sont invités à venir partager leur expérience, leurs interrogations, leur analyse sur la situation du secteur et de leur entreprise.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer mes plus cordiales salutations,

André Chassaigne

Président du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

Pour vous inscrire, merci de renseigner le bulletin d'inscription ci-dessous et de nous le faire parvenir au secrétariat du Groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine, 126 rue de l'Université 75007 PARIS. Nous vous ferons parvenir par courriel le programme détaillé de cette journée ou inscription jcpradeau@orange.fr.



Bulletin d'inscription

« L'avenir industriel de l'aéronautique en France »

à renvoyer avant le 21 octobre 2015 au Secrétariat du groupe GDR – 126, rue de l'Université 75007 PARIS

NOM

PRENOM.....

ADRESSE.....

.....

CODE POSTAL..... VILLE.....

DATE ET LIEU DE

NAISSANCE.....

ADRESSE MAIL.....

TELEPHONE.....

En application du plan Vigipirate, la mention du lieu de naissance est désormais exigée par les services de l'Assemblée nationale.



**Colloque à l'Assemblée Nationale
29 octobre 2015
L'avenir industriel de l'Aéronautique en France
Organisé par les députés du Front de Gauche**

Programme

9h45 : Accueil

10h00 : *Propos introductif d'André Chassaigne, député du Puy-de-Dôme, Président du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*

Etat des lieux

10h15 *Table ronde n° 1 : Une industrie à l'abri des turbulences ?*

- **Jean-Jacques Desvignes**, représentant de la CGT EADS et de la filière aéronautique et spatiale
- Un représentant syndical (CFDT, CGC)
- Un représentant du GIFAS
- Un élu local (maire du Bourget ?)

11h15 *Questions et échanges avec la salle*

12h00 - 14h00 – Pause méridienne

L'avenir de la filière en France

14h00 *Propos introductif de Marie-George Buffet, députée de Seine-Saint-Denis, membre du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*

14h15 *Table ronde n° 2 : Quelle contribution de l'aéronautique à l'emploi et au développement économique ?*

- **Alain Janvier**, membre du collectif national aéronautique et spatial du PCF .
- **Frédéric Boccara**, économiste, maître de conférences associé à l'université de Paris 13.
- Deux élus locaux

15h15 *Questions et échanges avec la salle*

16h10 *Propos conclusif d'Alain Obadia, président de la fondation Gabriel Péri*



Fonds régionaux pour l'emploi et la formation

Denis Durand

La politique monétaire et le comportement actuel des banques orientent l'argent vers le soutien aux marchés financiers, contre l'emploi et la création de richesses dans les territoires. L'alternative aux politiques néolibérales et la réalisation d'**objectifs chiffrés d'emplois** exige d'obtenir des banques qu'elles assument leur responsabilité sociale en finançant **des investissements démocratiquement décidés et répondant à des critères précis** en matière économique (création de valeur ajoutée sur le territoire de la région), sociale (emploi, salaires, formation) et environnementale (économies d'énergie et de matières premières)¹.

Les fonds régionaux pour l'emploi et la formation (FREF) ne servent pas à financer les investissements publics ou privés avec des fonds publics. Leur objet est de concrétiser, par une aide de la région (sous forme de bonification d'intérêt, de garantie ou des deux à la fois), le rapport des forces créé par des luttes sociales et politiques visant à **obliger les banques à financer des projets d'investissements se traduisant par des créations d'emplois ou des consolidations d'emplois existants**.

Concrètement, si une banque accepte de financer un projet réclamé par les syndicats d'une entreprise ou les élus d'une ville ou de la région, l'emprunteur bénéficiera d'une bonification d'intérêts et d'une garantie apportées par le FREF. Ces techniques d'intervention permettent de mobiliser typiquement 10 euros de crédits bancaires pour 1 euro de fonds publics engagés pour le soutien du projet ; la viabilité du projet et sa conformité à des critères sociaux et

environnementaux feront l'objet d'une discussion entre les différentes parties prenantes : plus le projet comportera de créations d'emplois et d'efforts de formation, plus la bonification d'intérêts pourra être élevée, jusqu'à réduire le coût de l'emprunt à zéro (voire moins) pour l'entreprise ou la collectivité emprunteuse.

Une fois un accord trouvé sur le contenu du projet et ses conditions de financement, la responsabilité de décider l'engagement du fonds incombera au Conseil régional.

• Le respect des engagements de la banque et de l'emprunteur fera l'objet d'un contrôle démocratique pendant toute la durée du projet, de sorte que l'aide de la région puisse être interrompue immédiatement si ces engagements ne sont pas tenus.

• le fonds régional est appelé à développer un partenariat privilégié avec le pôle financier public dont nous demandons la constitution à partir d'institutions financières publique existantes telles que la BPI, la Caisse des Dépôts et consignations, la Banque postale, la Banque de France, et à partir de la nationalisation des grands réseaux bancaires privés.

• ses interventions seraient d'autant plus puissantes qu'elles s'appuieraient sur un soutien de la politique monétaire.

• ainsi, les projets soutenus par les fonds régionaux pour l'emploi et la formation devraient être éligibles aux financements du Fonds de développement économique, social et écologique européen, financé par la BCE, dont nous demandons la constitution pour soutenir les efforts de la Grèce mais aussi de tous les peuples d'Europe qui veulent se dégager de l'austérité.

¹ Cette proposition, en liaison avec la demande d'une nouvelle sélectivité de la politique monétaire, a été reprise dans le *Rapport annuel sur l'état de la France* voté le 23 octobre dernier à la quasi-unanimité par le CESE.



Annexe 1 – éléments de chiffrage

- Le total du budget de la région Île-de-France consacré à l'action économique est de 161 millions d'euros pour l'année 2015.
- Si une somme équivalente était consacrée à des bonifications d'intérêts de 2 points, permettant de ramener à 0, en moyenne, le coût des crédits ainsi encouragés, elle pourrait s'appliquer à un montant de crédits de 8 milliards d'euros, soit 1,4 % du total des crédits accordés par les banques en Île-de-France (580 milliards au 31 juillet 2015 pour 560 milliards de dépôts dans les banques franciliennes à la même date).
- Ces crédits peuvent représenter 40 % du financement d'investissements supplémentaires atteignant donc un montant de 20 milliards d'euros, dont on peut estimer qu'ils pourraient permettre la création de quelque 200 000 emplois.
- Ces 200 000 emplois permettraient chaque année la création de 16 milliards de valeur ajoutée supplémentaire pouvant supporter des prélèvements fiscaux et sociaux de l'ordre de 8 milliards sans augmentation de la pression fiscale sur les entreprises et les ménages.

Annexe 2 – Organisation institutionnelle des FREF

Quel type de projet soumettre au FREF ?

Il s'agit nécessairement d'un investissement (matériel, logiciel, en recherche ou en formation) répondant à des critères précis en matière de création d'emplois et de création de valeur ajoutée (nécessaire au remboursement final du prêt) :

- nombre d'emplois créés
- le cas échéant, nombre d'emplois sauvegardés ;
- augmentation relative de l'emploi (en pourcentage de l'emploi existant avant le projet) ;
- éléments de formation et d'augmentation des qualifications des salariés ;
- contribution du projet à la recherche-développement ;
- volume de valeur ajoutée créée par les futures capacités de production nouvelles ;
- rapport VA/C et les différentes notions de valeur ajoutée supplémentaire liées à l'investissement ;
- caractère plus ou moins stratégique du projet pour la région, la filière....
- économies d'énergie et de matières premières..

Le cas le plus souvent envisagé est celui d'un projet présenté par une PME mais il n'y a pas de raison d'exclure un projet réalisé localement par un groupe, ou encore un investissement réalisé par une collectivité publique.

Les organes d'instruction et de sélection du dossier

La gestion administrative et politique du FREF pourrait être organisée comme suit :

- gestion administrative du Fonds et instruction des dossiers dans le service développement économique du Conseil Régional – en liaison avec les administrations économiques (INSEE, directeur régional des Finances publiques, Banque de France) ;



• examen des demandes par un **comité de coordination et de gestion du FREF**, qui tiendrait lieu de conseil d'administration et déciderait de l'attribution des aides pour la bonification. Les représentants des salariés et des élus locaux en seraient membres, ainsi que les divers représentants des milieux économiques ;

• et ensuite passage devant la commission permanente du Conseil Régional qui approuve la décision du comité de coordination, car seule la collectivité est habilitée à octroyer une subvention. Ce sont en effet les élus qui doivent avoir le dernier mot.

La nature de la décision du FREF

Il s'agit de décider si la région apportera ou non un soutien au projet, en rendant possible, ou moins coûteux, son financement par une banque.

Cette décision dépend en premier lieu de la qualité des projets, telle qu'elle ressort du dossier du demande d'aide, mais aussi des avis exprimés par les forces représentées au conseil d'administration du fonds (syndicats, élus locaux en particulier).

Elle dépend aussi, il importe de le souligner, des résultats du dialogue qui doit s'instaurer entre les demandeurs d'aide et le comité de coordination et de gestion du FREF. Ce dialogue doit pouvoir faire évoluer le contenu du projet une fois que celui-ci aura été présenté : plus seront programmés des créations d'emplois et des efforts de formation, plus l'aide pourra être forte.

La formalisation de la décision

L'opération met en jeu trois parties prenantes : l'entreprise, la banque (ou les banques s'il y en a plusieurs) et la région.

• l'entreprise s'engage à réaliser l'investissement dans les conditions décrites dans le dossier de demande d'aide, en particulier en ce qui concerne le nombre et l'échéancier des créations d'emplois ;

• la banque s'engage à financer l'investissement en accordant un crédit à l'entreprise au taux du marché ;

• la région apporte une aide sous réserve du respect par la banque et par l'entreprise des conditions qu'elle a fixées.

Les obligations respectives de chacune de ces parties devraient faire l'objet d'une forme de **convention (CGCT) ou de contrat**.

Quelles techniques d'aides ?

Bonification d'intérêts

La forme classique d'une incitation au financement par crédit bancaire est la bonification d'intérêts. La bonification a pour effet de permettre le financement d'un emprunt à un taux d'intérêt inférieur au taux du marché. Son avantage est d'entraîner un fort effet de levier : un apport de fonds publics limité peut déclencher un montant élevé de financements : typiquement, 2 points de bonification représentent 10 % du montant total d'un crédit à 5 ans à raison de 2 % par an². On peut objecter que sa puissance est limitée quand les taux d'intérêt sont bas, comme c'est le cas aujourd'hui. Cette objection peut être réfutée dès lors qu'on accepte l'éventualité d'un taux négatif après bonification.

²Un rapport de la Commission européenne à propos du « programme d'Amsterdam » de soutien aux PME mis en place sous l'égide de la Banque européenne d'Investissement entre 1994 et 1997 a confirmé l'efficacité de ces techniques. Les bonifications d'intérêts accordées dans le cadre de ce programme se sont avérées 70 fois plus efficaces, en termes d'emplois créés ou préservés pour une mise de fonds publics donnée, que les aides distribuées aux entreprises en application des lois Aubry sur le passage aux 35 heures.



Garantie

Une autre technique, tout aussi répandue, est celle de la garantie apportée par la collectivité publique. L'effet de levier résulte ici du taux de réussite des projets soutenus. Il est de 1 à 10 si 90 % des projets réussissent

Qui accorde la garantie ?

Ce peut être la région elle-même. On peut aussi envisager une coopération avec certaines institutions financières possédant une compétence spéciale dans l'octroi de garanties. Ainsi, BPI-France met en œuvre des procédures spécialisées de garantie, parfois en coopération avec des collectivités territoriales ; c'est par exemple le cas avec la région Île-de-France.

Le suivi du respect des engagements des bénéficiaires de l'aide

Le contrat sanctionnant juridiquement l'attribution de l'aide comportera une clause de rendez-vous périodique – au moins une fois par an, peut-être plus souvent. Il sera essentiel que les salariés – de l'entreprise et de la région - et les élus participent activement à cette phase du projet.

Lorsque l'examen périodique du respect des engagements de la banque et de l'entreprise fait apparaître un manquement à ces engagements, la sanction prend évidemment la forme d'une interruption, voire d'un remboursement de l'aide (voir CGCT article R 1511-11).

Insertion de l'action du FREF dans l'ensemble de l'action économique de la région

La création des FREF répond à la volonté d'en finir avec des politiques d'aides aux entreprises qui aboutissent, le plus souvent, à subventionner les profits des entreprises bénéficiaires sans effet mesurable sur l'emploi et la croissance réelle, et sans que ces procédures permettent aux citoyens d'exercer un quelconque pouvoir sur les décisions touchant à l'utilisation des profits des entreprises et des crédits bancaires.

Au niveau national, il s'agit en particulier de remettre en cause les politiques d'exonérations sociales et fiscales qui ont fait tant de mal depuis vingt ans. Au niveau régional, il s'agit, dans un premier temps, de sommes plus modestes : reconverter tout ou partie des aides régionales en bonifications d'intérêts ou en garanties d'emprunts distribuées par le FREF.



DES FONDS REGIONAUX POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION (F.R.E.F.)

Yves Dimicoli

POURQUOI DES FREF ?

1- Des aides considérables ont été mises à la disposition des banques depuis décembre 2008 (aides de l'État et de très gros appuis de la BCE à très faible taux d'intérêt), mais sans aucun changement des critères du crédit. Aussi ont-elles pu faire beaucoup de marge en faisant payer relativement cher le crédit pour les investissements réels et la trésorerie des entreprises, et en maintenant grand ouvert le robinet du crédit pour les placements et la spéculation.

2- Des tas de PME sont en difficulté du fait de la stagnation économique et/ou du comportement prédateur des banques et des grands donneurs d'ordre;

3- Les grands groupes empruntent, eux, sur le marché financier et font du cash. Mais ils refusent de développer efficacement l'activité en France, continuant de délocaliser tout en distribuant d'énormes dividendes et en consacrant des milliards d'euros à racheter leurs propres actions pour en accroître le rendement.

Il faut absolument commencer à déborder ces blocages aux sommets des banques, des groupes et de l'État. Sans attendre, dès le niveau des bassins d'emploi et des régions, on peut se doter d'un nouvel outil institutionnel, à portée des salariés, des citoyens et des élus, pour engager, à l'appui des luttes pour l'emploi et l'activité, la bataille de réorientation du crédit.

POURQUOI FAUT-IL REORIENTER LE CREDIT ?

La masse des crédits aux entreprises, fin mai 2015, totalisait **708,4 milliards d'euros** (Banque de France).

Mais l'argent du crédit sert, avant tout, à faire plus d'argent et il va là où il rapporte le plus, le plus vite et le plus sûrement de l'argent : sa sélectivité, favorable à la rentabilité financière, joue contre l'emploi.

Il est plus facile d'emprunter des milliards d'euros aux banques pour des opérations financières et spéculatives que pour développer le potentiel productif du pays : cf. les rachats répétitifs par Patrick Drahi d'entreprises à crédit...alors que des tas de PME se serrent la ceinture et n'osent même plus demander des crédits, laissant ainsi vieillir leur outil de production.

Si, sur un an et après avoir longtemps stagné, le crédit aux PME a cru de 1,8 %, le crédit aux grandes entreprises a, lui, augmenté de 6,4 % (Banque de France).

QUELLE REORIENTATION NATIONALE DU CREDIT VISON-NOUS?

Nous proposons un « **nouveau crédit** » pour l'investissement réel (matériel et de recherche) des entreprises.

1 - Son taux d'intérêt pourrait être très abaissé, jusqu'à devenir nul ou négatif (une partie de l'emprunt ne serait pas remboursée par l'emprunteur).

2- Mais il serait d'autant plus abaissé que le crédit servirait à financer des investissements programmant plus d'emplois et de formations correctement rémunérés et contrôlés.

3- Pour amorcer la pompe de ce nouveau crédit, nous proposons la création d'un Fonds national pour l'emploi et la formation (**FNEF**) qui recueillerait les quelque **30 milliards d'euros** accordés annuellement aux entreprises en exonérations de cotisations sociales patronales prétendument pour faire de l'emploi.



4- Cette dotation publique permettrait au FNEF, sous le contrôle des salariés et des élus, de prendre en charge (bonification), de façon sélective, une partie des intérêts versés aux banques par les entreprises pour leurs crédits à l'investissement: plus cet investissement programmerait d'emplois et de formations correctement rémunérés et contrôlés et plus le taux d'intérêt du crédit serait abaissé, jusqu'à devenir nul, voire négatif.

Loin de donner lieu à des « effets d'aubaine » pour les entreprises bénéficiaires, cette « bonification » servirait à:

- **Faire de crédits qui, par définition, devraient être remboursés par les entreprises bénéficiaires;**
- **Encourager des crédits dont le remboursement entraînerait une utilisation des profits pour l'emploi (les entreprises remboursent toujours leurs crédits à partir des profits).**

Ce FNEF serait partie prenante d'un **pôle financier public**, chargé de développer largement ce nouveau crédit, autour de la Caisse des dépôts (CDC), de la banque postale, d'Oséo...avec les banques mutualistes et coopératives (dans le respect de leurs statuts) et avec des banques nationalisées.

DES FREF TOUT DE SUITE POUR COMMENCER A REORIENTER LE CREDIT :

Sans attendre que l'on puisse imposer la création d'un pôle public financier et du FNEF, on peut, dans chaque région, **sur décision du Conseil régional**, créer un FREF intervenant selon les mêmes modalités que le FNEF. Outre qu'il permettrait de commencer, tout de suite, à réorienter le crédit, à l'appui des luttes, il constituerait aussi une base pour que, le jour venu de changements politiques d'ampleur, soit institué un FNEF.

Principes de fonctionnement:

Le FREF prendrait en charge tout ou partie des intérêts payés aux banques par les entreprises sur les crédits finançant leurs

investissements (bonification). Plus elles programmerait d'emplois et de formations correctement rémunérés et contrôlés et plus les intérêts à payer aux banques sur ces crédits seraient abaissés.

La Région pourrait, de plus, garantir ces crédits de façon tout aussi sélective.

Gestion et missions:

Le FREF serait géré par un **conseil d'administration** placé sous l'autorité du Président de la Région et composé d'élus régionaux et locaux, de représentants des organisations syndicales de salariés et des associations de chômeurs, de représentants du système éducatif et de formation, des employeurs et institutions financières, de l'État. Ce conseil, après débats et consultations des institutions représentatives du personnel des entreprises, déterminerait les critères et le montant des attributions ainsi que les modalités d'évaluation et de contrôle.

Le FREF assurerait deux grandes missions:

1- Faire face aux urgences:

Le Conseil régional interviendrait pour que, dans chaque département, le préfet décide d'un moratoire sur les suppressions d'emploi et réunisse des tables rondes pour discuter des propositions alternatives des syndicats, des comités d'entreprises, des délégués du personnel et des élus.

En mobilisant un nouveau crédit bancaire et des capacités d'expertise pluralistes, il aiderait à ce que soient retenues, dans chaque cas, celles de propositions qui réduisent le plus d'autres coûts que les coûts salariaux (intérêts, dividendes...).

Le FREF serait le partenaire financier de ces actions et pourrait, à ce titre être saisi par les comités d'entreprises, les délégués du personnel, les syndicats et associations, les élus.

Il faciliterait l'accès à la formation qualifiante des salariés vulnérables, en liaison étroite avec les missions locales pour l'emploi, l'AFPA et le service public de la formation continue, et il encouragerait leur maintien en formation jusqu'au retour à un emploi décent.



2- Préparer l'avenir:

Le Conseil régional ferait procéder, en concertation avec les autres collectivités, à un inventaire détaillé des besoins d'emploi, de formation et d'accompagnement.

Il prendrait l'initiative d'organiser une **Conférence régionale annuelle** pour que les salariés, les citoyens, avec les syndicats, les associations, les élus, les représentants des entreprises, des institutions financières et des services publics puissent intervenir sur les choix. A partir du **recensement des besoins**, cette Conférence définirait des **objectifs sociaux chiffrés** de recul effectif du chômage, de créations d'emplois ou de transformations d'emplois précaires en emplois stables et correctement rémunérés, de mise en formations, depuis les bassins d'emploi et jusqu'au niveau régional. Le FREF serait largement sollicité, avec d'autres institutions, pour contribuer à la réalisation des décisions.

La Région, en concertation avec d'autres, interpellerait le Parlement et le Gouvernement pour que soit réunie une **Conférence nationale annuelle** visant, dans le même esprit, à sécuriser l'emploi et la formation à partir d'objectifs chiffrés annuels et demandera, pour cela, la création d'un FNEF.

Quel financement ?

Une partie des sommes affectées dans le budget du Conseil régional au «*développement économique, innovation, tourisme*» pourrait constituer l'amorce de ce Fonds.

Par exemple, dans son budget 2015, la région Île-de-France a alloué 230 millions d'euros à ces crédits. Elle pourrait consacrer 100 millions pour la prise en charge sélective des intérêts payées aux banques par les entreprises qui investissent dans la mesure où elles programment plus d'emplois et de formations.

Dans l'hypothèse d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 2% pour les crédits à moyen et long terme, l'intervention en bonifications de la région Île de France pourrait permettre de lever une masse de crédits nouveaux à taux zéro de 5 milliards d'euros pour l'investissement réel: 100 millions seraient en effet réservés à cette bonification de crédits pour l'investissement, dans la mesure où il s'accompagne de créations d'emplois et de mises en formations correctement rémunérés et contrôlés.